

La Chandeleur est avant tout une oeuvre de charité



# La famille Caissie s'en va au Bal de Neige



*Sur la photo, on voit Robert Caissie (bientôt 10 ans), bien installé dans la chaise berçante. Sa soeur Danielle, 8 ans, se tient tout près. Yvon et Claudette Caissie sont les parents. Janice, la grande soeur de 14 ans, et le grand frère de 17 ans, Terry, ont échappé à la photo.*

**(J.L.)** Robert Caissie est en 4<sup>e</sup> année à l'école Évangéline. Comme bien des enfants à l'Î.-P.-É., il a participé cet hiver au concours de dessin du Bal des Neiges. Et devinez quoi, il a gagné pour sa famille un voyage toutes dépenses payées à Ottawa. Le départ va se faire le 11 février (demain) et la famille va être de retour le 15 février. «Ce sera la première fois que toute la famille on va aller à Ottawa» disent les parents. Naturellement Robert est bien

content. «On va patiner sur le Canal Rideau, on va visiter le Parlement» dit-il. Et puis, en plus, l'émission de Radio-Canada, Parcelles de Soleil, animée par Claude Lafortune, va faire une émission sur Robert et trois autres gagnants au Canada, c'est-à-dire ceux et celles qui parlent français. L'émission Parcelles de Soleil est diffusée les dimanches matins à la télévision de Radio-Canada. Bon voyage à la famille Caissie de Baie-Egmont. ★

Championnat de patinage synchronisé

# Évangéline remporte la palme chez les juvéniles



L'équipe de patinage synchronisé Les Cristaux de glace, du club de patinage artistique Évangéline, est composée de Cassie Mosher-Gallant, Samantha Gallant, Stepranie Leahy, Carrie Cormier, Liane Gallant, Kayla Paynter et Brittany Gallant. Au second rang on voit Melanie Mahar, Jody Paynter, Robyn Richard, Janelle Richard, Lucky (la mascotte), Christelle Gallant, Kara O'Halloran, Courtney MacPhail et Jolene MacLellan.

(J.L.) Les compétitions provinciales de patinage synchronisé ont eu lieu le dimanche 31 janvier à l'aréna d'Abram-Village, le domicile du Club de patinage artistique Évangéline.

Plusieurs équipes se mesuraient dans deux catégories distinctes, soit les novices et les juvéniles.

Chez les juvéniles, ce sont les Cristaux de glace (Ice Crystals) du

Club de patinage artistique Évangéline, qui ont remporté la palme, devant Pownal et O'Leary. Les Ice Crystals seront en compétition de nouveau le 27 février prochain à Kensington.

L'équipe novice de la région Évangéline, les Pieds de feu (Feet of Flame) ont récolter la troisième place, derrière O'Leary (1<sup>re</sup> place) et Tignish. Les Pieds de feu se-

ront par ailleurs à Tignish le 13 février pour une compétition de patinage synchronisé.

Les deux équipes de patinage synchronisé de la région Évangéline vont participer à une compétition atlantique le 20 mars prochain à Wolfville en Nouvelle-Écosse. Le Club de patinage artistique Évangéline travaille sous la direction de Julie McNeill. ★

# Le Bien Cuit d'Antoine Richard approche



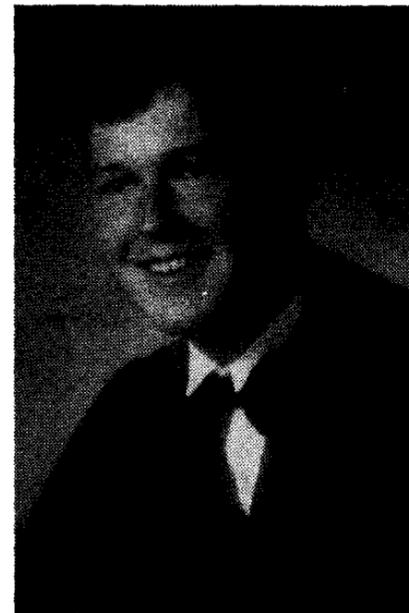
(J.L.) Le samedi 13 février, veille de la Saint-Valentin, ce ne sont pas des déclarations d'amour qu'Antoine Richard va recevoir, mais bien des coups de fourchette, qui vont le chatouiller un peu. Car Antoine Richard de Mont-Carmel est la vedette du prochain Bien Cuit au profit du Club des garçons et filles de Wellington et des environs.

Les cuisiniers incluent Roger Arsenault, collègue et ami de longue date, et son petit-fils, Réjean Richard, le fils de Diane et Louis Richard

*Sandra Arsenault, présidente du Club des garçons et filles de Wellington et des environs, a vendu le tout premier billet du Bien Cuit à Léo-Paul Arsenault, propriétaire de LPTV. (Photo : The Journal Pionneur)*

de Mont-Carmel. Réjean a l'air d'un ange mais attendez de voir ce qu'il réserve à son grand-père. Diplômé de l'école Evangéline, Réjean travaille à temps plein pour le centre d'appel Watts à Summerside. Il est donc habitué de parler...

Le Bien Cuit va se dérouler à la Légion de Wellington à partir de 19 h, le 13 février. Durant la soirée, le Club des garçons et filles de Wellington et des environs va dévoiler les plans d'agrandissement de l'édifice. Les billets pour la soirée, au coût de 25 \$, sont en vente aux coopératives de Wellington et de Mont-Carmel, au Club à Wellington, et à la Caisse populaire Evangéline. Pour de plus amples informations, composer le 854-3174, de 13 h à 21 h.



*Réjean Richard, petit-fils d'Antoine, a accepté de représenter sa famille au Bien Cuit. ★*

## Février est le mois du cœur

# À propos du cœur : ce que vous ne savez pas peut vous nuire

(EN) Chaque année, plus de 23 000 Canadiens meurent d'un infarctus. Un grand nombre de ces décès pourraient être évités. Le fait d'avoir des connaissances élémentaires à propos du cœur et de savoir comment rester en santé est le meilleur moyen d'éviter de faire partie des statistiques.

Mythe : La maladie cardiaque est un problème qui n'affecte que les hommes âgés.



### SANTÉ DU CŒUR

Fait : Les infarctus et les accidents cérébrovasculaires sont la première cause de mortalité chez les Canadiennes. En fait, 41% des décès chez les femmes sont attribuables aux maladies **cardio-**

vasculaires, comparativement à 36% chez les hommes.

Mythe: On ne peut rien faire pour prévenir un infarctus.

Fait : Une personne peut réduire le risque d'infarctus de plusieurs façons. Un changement de style de vie, y compris l'alimentation et l'exercice, le fait d'abaisser le niveau de cholestérol, de devenir actif et de cesser de fumer ne sont que **quelques-unes** des étapes qui peuvent réduire les risques.

Mythe : Après avoir subi un infarctus, je ne devrais pas me fatiguer ni faire d'exercice physique.

Fait : Sous supervision médicale, plusieurs choses peuvent aider à prévenir un deuxième infarctus. De l'exercice modéré, la prise rigoureuse de médicaments prescrits par le médecin, ce qui peut comprendre un traitement quotidien avec **AAS de 81mg**; le fait de maintenir un bas niveau de cholestérol et un poids santé peut augmenter les chances d'éviter un deuxième infarctus.

Mythe : Les signes et les symptômes d'un infarctus sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes.

Fait : Les symptômes « classiques » d'un infarctus — l'impression de lourdeur, d'oppression ou de douleur au centre de la poitrine — est surtout ressentie par les hommes. Les femmes expérimentent un vague inconfort dans la poitrine, des étourdissements, une douleur ou un inconfort persistants dans la poitrine, de l'essoufflement, de la douleur dans le **cou** ou l'épaule ou des nausées. On doit s'arrêter sérieusement à ces symptômes et ne pas les négliger. ★

# Apprendre... pour mieux comprendre

NDLR : La publication de cette chronique s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé «Projet d'alphabétisation familiale Francophone». Ce public reportage traite d'une héroïne qui a relevé le défi en alphabétisation. Nous espérons que ce reportage servira à encourager d'autres personnes, car il n'est jamais trop tard pour apprendre. Bonne lecture et merci à Léona Bernard d'avoir accepté de partager sa décision de retourner aux études.

## Le retour aux études, une porte de secours. . .

C'est en effet la manière dont Léona Bernard de Mont-Carmel perçoit l'effet qu'a eu sur elle et sa famille son retour aux études. Depuis quelques années, son mari Keir est incapable de travailler suite à des problèmes de santé. Comment subsister? Ce n'est pas évident de faire vivre une famille de trois enfants sans revenus stables. Léona était découragée et ne voyait pas vraiment comment elle allait s'en sortir. «Je me sentais, dit-elle, comme prise au piège.»

Lorsqu'une des employées du Centre provincial de formation pour adultes à Wellington est allée chez Léona à plusieurs reprises pour lui parler de la possibilité de prendre un cours, Léona a finalement conclu qu'elle en avait assez de la mauvaise fortune qui avait frappé son foyer.

Bien qu'elle ait obtenu son diplôme secondaire plusieurs années passées, Léona n'avait pas d'emploi à longueur d'année. Au cours de l'hiver et du printemps derniers, elle a pris quelques cours de rattrapage en études générales en français puisqu'elle avait fait ses études secondaires en anglais. Elle a passé l'été à travailler sur les chemins,

car ce travail lui permettait de gagner assez pour faire vivre sa famille. À l'automne, on l'invita d'aller «essayer» un cours pour deux semaines. Elles' est dit qu'ellen'avait rien à perdre. Malgré le fait que certaines personnes l'avertissaient qu'elle ne pourrait jamais porter tout le fardeau d'étudier et de s'occuper de sa famille et de sa maison, Léona s'arma de courage, appuyée par son mari et leurs trois enfants âgés de six, sept et onze ans.

Elle se rendit au «collège» à Wellington et s'inscrit au programme de deux ans en Services à la personne (même si les cours étaient déjà commencés). Elle s'essayait pour deux semaines. Et voilà six mois plus tard, elle y est encore, toute contente de son choix et reconnaissante envers celle qui lui a montré une porte de secours.

Léona aime bien son expérience de retour aux études. Elle sait qu'il y a toujours des choses qu'une personne peut apprendre. Pour elle, l'environnement dans lequel elle vit chaque jour la motive: ça lui donne beaucoup également sur le côté social. Elle trouve que les professeurs l'encadrent bien.

«Ce n'est pas toujours facile, il n'y a pas juste les études dans ma vie. Il faut

que je m'organise avec tout mon travail à la maison et que j'accompagne mes enfants dans leurs activités. Ça prend de l'organisation! Mais ça vaut la peine!»

Léona a l'intention de continuer son programme d'études pour obtenir son diplôme en juin 2000. Elle aime bien travailler sur les ordinateurs. Son rêve est de se trouver un poste à temps plein au sein de l'école où étudient ses enfants, peut-être comme aide-enseignante.

Pour lui permettre de suivre ses cours, Léona reçoit de l'appui financier en plus de son assurance-emploi. C'est un élément qui a beaucoup compté dans sa décision de retourner aux études. De plus, elle se sent très chanceuse d'avoir eu l'appui de toute la communauté depuis que la maladie empêche son mari de travailler. Elle n'en revient pas comment les gens l'ont aidée et l'aident encore. Ça lui donne le courage de continuer. Elle a beaucoup de gratitude envers eux.

En terminant, elle lance le message suivant à toutes les personnes qui se sentent prises dans leur situation: «N'ayez pas peur d'essayer. Il faut prendre des petites chances dans la vie. Si on n'essaie pas, on ne sait jamais ce qui aurait pu arriver.»



# De l'avoine récolté le 2 février?

(J.L.) Si Alfred Arsenault d'Urbainville vous avait dit qu'il avait sorti sa moissonneuse-batteuse pour récolter de l'avoine le 2 février dernier, vous ne l'auriez sans doute pas cru. Mais Alfred Arsenault est rusé. Avant de sortir ses machines de la grange, il a pris soin d'avertir les médias locaux pour avoir des preuves.

L'automne dernier, Alfred Arsenault et son fils Robert n'avaient

pas pu récolter ce champs car le terrain était trop mouillé. En février, bien sûr, la terre est gelée, et l'absence de neige facilitait l'opération. «Je m'attend de faire le jardin au complet» dit Alfred Arsenault. L'avoine est gelée, mais une fois récoltée, entreposée et dégelée, elle sera bonne à donner aux animaux.

L'histoire ne dit pas s'il a vu ou non une marmotte se pointer le bout du nez, en cette belle journée d'hiver. ★



# Eddie Arsenault va recevoir le Prix Stompin' Tom

(J.L.) Chaque année, l'Association de la musique de la Côte Est honore des gens de l'Atlantique pour leur contribution à la vie musicale de la région.

Le prix est nommé en l'honneur de Stompin'Tom, auteur compositeur natif de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette année, le violoneux émérite de la région Evangéline, Eddie Arsenault, est parmi les récipiendaires. Dans le communiqué de presse annonçant la nouvelle, on présente Eddie Arsenault comme suit : «Pêcheur et violoneux acadien de Baie-Egmont, Eddie Arsenault a combiné au cours de sa vie son rôle de père de famille à celui d'un musicien soucieux de conserver la tradition et la culture de sa communauté. Nous lui devons en grande partie, la survie de la riche tradition acadienne exprimée par la musique et la danse sur l'Île».

Aussi compositeur, il a légué son talent à ses enfants. Sa fille Hélène et son garçon Albert, membres du groupe Barachois, sont



*Eddie Arsenault et sa femme Rita.*

sans doute les plus **connus**, puisqu'ils ont choisi de faire carrière activement. Par contre, les sept enfants partagent cet amour de la musique, que plusieurs mettent **souvent** au profit de la communauté.

Les autres récipiendaires du Prix Stompin'Tom 1999 sont Gilles Losier du Nouveau-Brunswick, Rudy Pace du Cap-Breton, Archie Dixon de la Nouvelle-Écosse et Joan Morrissey de Terre-Neuve. ★

# Acadilac est en nomination pour la chanson acadienne de l'année

(J.L.) «Faut pas s'compliquer la vie», chanson originale du groupe Acadilac de l'Île-du-Prince-Édouard, est en nomination dans le cadre du concours annuel de la Chanson acadienne de l'année.

Un total de 10 chansons a été retenu aux fins du concours. Les voici : Acadico de Blou, C'est pas un pays du Grand Dérange-ment, Matelot de Suroît, Le diable à la danse de Trans Akadi, Le vie de galerie de Euclide Saint-Coeur (Denis Richard), J'aime ça de Pierre Robichaud, Adam et Ève de Bois-Joli, Superwomen de Étienne Deschènes, Mon **chez-nous** c'est l'Acadie, interprétée par Lola Lelièvre et la troupe de la Revue musicale acadienne et finalement, Faut pas **s'compliquer** la vie du groupe Acadilac.

Le concours de la Chanson acadienne de l'année est **par-**rainé par la première chaîne de Radio-Canada et Assomption Vie. Assomption Vie remettra le grand prix, un REÉR

d'une valeur de 2000 \$ à une personne parmi toutes celles qui auront voté pour la chanson de leur choix dans le cadre du concours, qui a débuté le 8 février et qui se poursuivra jusqu'au 28 février.

Chaque semaine, CBAF BONJOUR, RADIO SERVICE, DÉCLIC et A LOISIR rappelleront les 10 chansons finalistes. Le public pourra voter en composant sans frais le 1-800-454-4788 (un seul vote par semaine par personne). Chaque personne doit préciser son nom, son numéro de téléphone et la provenance de son appel.

Le titre de la Chanson acadienne de l'année Assomption Vie 1998 sera dévoilé lors d'une émission spéciale de DECLIC au Centre culturel Aberdeen le vendredi 5 mars à 16 h. Les auteurs ou interprètes de la chanson gagnantes recevront le Compact d'Or (d'une valeur de 500 \$). Notons que ce prix en céramique est **conçu** et **ré-**alisé par Théodore Thériault de Wellington.



*Le groupe Buis Franc du Nouveau-Brunswick avait mérité le prix de la Chanson acadienne de l'année 1997 pour sa chanson Le Roi. La présentation du prix avait été faite lors de In Francofête à Moncton en novembre dernier. ★*

# Des trésors à découvrir bientôt au Centre Eptek

**Par Jacinthe LAFOREST**

Les Amis du Centre Eptek vont inaugurer le 14 février prochain une exposition intitulée «Trésors 1999». L'exposition va regrouper les collections d'environ 25 Amis du Centre Eptek. Le conservateur invité de l'exposition est Eric Perry de Summerside. «On m'a demandé, il y a environ deux ans,

si je voulais monter une exposition pour le mois de février 1999, car le Centre était inoccupé pendant quelques mois. J'ai accepté, dans un moment de faiblesse)) raconte-t-il avec une pointe d'humour dans la voix. Il admet que c'est beaucoup de travail, surtout depuis que le nombre des employés a diminué au Centre Eptek, mais qu'il apprécie beaucoup la tâche.

«Cette exposition est une belle opportunité pour les Amis du Centre Eptek de montrer et de partager les trésors qu'ils accumulent au fil des années. Plusieurs sont des collectionneurs avertis. Nous aurons une grande variété d'objets, des porcelaines, des textiles, des objets d'arts. Nous aurons des choses qui viennent d'aussi loin que du 18<sup>e</sup> siècle, et des travaux contemporains, aussi» explique Eric Perry.

L'une des pièces contemporaines de l'exposition sera fournie par Hazel Clark, qui fait partie des Amis du Centre Eptek depuis le début des années 1980. «J'ai fait cette courtepointe il y a environ six ans. Elle abrite l'un des lits de notre maison d'invités d'été, qui est en fait l'ancien phare du quai maritime ici à Summerside» raconte la dame.

Les Amis du Centre Eptek compte présentement environ 150 membres. «Quand on fait des expositions comme cela, on espère toujours recruter de nouveaux membres. Nous avons besoin de plus en plus de monde, car les gens ont de moins en moins de temps à consacrer à des groupes comme le nôtre» explique Eric Perry. Les Amis du Centre Eptek se sont regroupés peu de temps après l'ouverture du centre, en 1978. «Chaque année, nous faisons plusieurs activités. Notre levée de fonds principale est notre vente aux enchères de Noël. Cette année, avec nos profits, nous allons pouvoir remplacer les cases en fibre de verre, permettant de mettre mieux en valeur les objets exposés ici» dit M. Perry.

L'exposition Trésors 1999 va être inaugurée le dimanche 14



*Se préparant à exposer leurs trésors, on voit Hazel Clark et Eric Perry. La courtepointe aux phares est l'oeuvre de Mme Clark. Les deux Amis du Centre Eptek tiennent également quelques pièces de poterie qu'on verra dans l'exposition. L'une est un moule à aspic ou à pouding, qui daterait de la fin des années 1800, et l'autre serait un bol Port Neuf, qui aurait été fabriqué durant les années 1700, soit ici au Canada, soit en Europe.*

février à 14 h. Le lieutenant gouverneur de la province, Gilbert Clements, prononcera l'ouverture officielle. ★

# Une première foire de santé naturelle à l'Île-du-Prince-Édouard

Par Anne **GALLANT**

Dans les dernières années, on entend beaucoup parler de santé naturelle.

Cette année, pour la première fois à l'île, on organise une Foire de santé naturelle; une journée pleine d'ateliers, une conférence, et une exposition commerciale (*trade show*) où tout sera bon pour votre santé.

L'événement aura lieu le 20 février, au Carrefour de l'Isle-Saint-Jean à Charlottetown. Dès 8 h, on servira un petit-déjeuner «nutritif». La journée est divisée en quatre blocs de trois ateliers : 9 h, 10 h (pause à 11 h), 12 h et 13 h, puis d'une conférence qui sera donnée en après-midi.

À 9 h, trois ateliers vont débiter. Marilyn Yap-Yu, docteure en philosophie et naturopathe, animera un atelier intitulé **Médecine** moderne comparée à la **médecine** naturelle.. Elle va nous expliquer les différences entre les deux façons de soigner la santé et présenter une nouvelle technique pour analyser l'état de santé, avec un cheveu.

Wyatt **Inman**, qui est kinésithérapeute, donnera un atelier sur L'exercice thérapeutique. M. **Inman** va nous montrer comment l'exercice physique peut nous aider dans la guérison de bien des conditions et maladies. Il

donnera des exemples d'exercices, et comment analyser votre état de **santé**.

Le troisième atelier débutant à 9 h traitera de La méditation et de la force de nos pensées. Les animateurs sont le Rév. Barry **King** et sa femme. M. et Mme King vont nous aider à explorer la force de nos pensées et ils vont faire une méditation guidée en g r o u p e .

À 10 h, Sharon Home, **nutritionniste**, va donner un atelier sur Vaincre l'arthrite. Si vous souffrez de l'arthrite, cette session vous sera bénéfique. Mme Home va parler de son expérience avec l'arthrite, et comment elle a pu s'en guérir complètement.

Votre maison vous rend malade? Cet atelier sera donné par Vicky Bryanton de l'Association Pulmonaire de l'Î.-P.-É. Mme Bryanton va parler des solutions simples pour améliorer la qualité de l'air dans notre maison.

Le bloc de 10 h inclut aussi un atelier sur Les profits du massage et sera donné par l'Association de masseuses et masseurs thérapeutiques de l'Î.-P.-É. Christine Bell va nous amener à travers l'expérience du massage.

À 11 h, c'est l'heure de manger. Il y aura des kiosques qui offriront de la nourriture très intéressante et variée.

À midi, trois ateliers vont dé-

biter : L'iridologie, les allergies au blé et le yoga et la respiration.

L'atelier sur l'iridologie sera donné par Francis Lannigan. En regardant dans nos yeux, un iridologue peut analyser l'état de notre santé, surtout nos organes. Les yeux reflètent tout ce qui se passe dans notre corps.

Les allergies au blé sera donné par **AM** Thompson de Halifax. Cette infirmière a dû laisser son travail car ses allergies la rendaient malade. Grâce à des recherches personnelles et l'aide des naturopathes en Nouvelle-Ecosse, elle a pu se guérir.

Le yoga et la respiration sera donné par Judith Merrill. Elle dit que la plupart des gens ne respirent pas assez profondément et cela cause du stress. Dans cet atelier, Mme Merrill va expliquer la bonne manière de respirer et va montrer quelques exercices de yoga à faire pour nous aider à relaxer.

À 13 h, trois nouveaux ateliers vont débiter, l'un sur le Système Omega Acubase, l'un sur le syndrome de fatigue chronique et un troisième sur le Reiki.

Le Système Omega Acubase, à base d'acupuncture, utilise un ordinateur pour analyser l'état de la santé et peut aider avec le traitement aussi. Ceci est une méthode d'analyse très avancée. David Collins de Summerside est

le seul à l'île qui offre ce service.

Pendant 27 ans, Gail Cuthbertson a souffert de fatigue chronique. Il y a quelques années, elle a pris contact, avec le Dr. Wolfe en Nouvelle-Ecosse. Après une grande année de traitements et changement de diète, elle se sent comme une autre personne.

Pour Rebecca Acorn, le Reiki est une méthode de guérison très douce. Le corps humain a une énergie qui coule en dedans et autour de lui. En travaillant avec cette énergie, en ouvrant son chemin, le corps relaxe et guérit. C'est un traitement très ancien du Japon.

Quelques uns des ateliers sont déjà complets mais il y a toujours de la place dans les autres. Dans la cafétéria du Carrefour, il y aura une exposition commerciale de 24 kiosques, à visiter gratuitement. Les ateliers coûtent 3 \$ chaque et la conférence en après-midi coûte 10 \$. La semaine prochaine, il y aura un suivi qui va décrire la conférence donnée par l'écrivaine très reconnue Judit Rajhathy, qui a écrit le livre *Free fo fly; a journey fownrds wellness*. La première Foire de santé naturelle de l'Î.-P.-É. vous attend, le 20 février. Pour information, composer le 854-2577 ou le 5665451. ★

# les Vieux

***(NDLR) Ce récit sur les vieux a été envoyé à Liliane Gaudet de Miscouche, par une de ses correspondantes en Europe. Comme il présente une vision très humoristique de la vieillesse, en cette Année internationale des personnes âgées, nous avons demandé à Liliane la permission de le publier. Notez que nous ne connaissons pas l'auteur du poème en question.***

Je voudrais m'adresser à ceux qui ne veulent pas des vieux :  
Alors amis que cela choque  
Comment désigner notre époque?  
Il faut bien une appellation,  
Pour ceux de ma génération!  
D'autres ont cherché avant vous  
Des mots plus jeunes des mots plus doux  
Quelqu'un me souffle les «anciens»  
Les «anciens» vous trouvez cela bien?  
Cela sent le renfermé

La poussière, les antiquités  
«Têtes blanches» cela se voit de loin  
«Têtes blanches» ont trouvé certains  
Et voyez donc nos coquettes  
Teintes en blondes ou en brunettes!  
Certainement cette appellation  
Ne leur donne pas satisfaction.  
Moi, ce qui me met en rage  
C'est le terme «troisième âge»  
Qui fait penser à la layette  
Ou biberon et à la poussette  
On a trouvé «jeunes d'autrefois»  
Il est bien évident ma foi  
Que si nous étions jeunes naguère  
Autrefois et avant la guerre  
Nous ne pouvons cela saute aux yeux  
N'être aujourd'hui que des «vieux»  
Eh bien non! j'ai beau réfléchir  
Et puisque hélas il faut vieillir  
Acceptons donc faute de mieux  
D'être simplement de «bons vieux» ★

Auteur inconnu

# Devrait-on limiter le nombre de mandats **consécutifs** qu'un député peut faire

La question est lancée. Devrait-on limiter le nombre de mandats consécutifs qu'un député peut faire? Deux mandats maximum. Après quoi, l'homme ou la femme n'aurait pas le droit de se présenter aux prochaines élections. Ce serait intéressant. Cela assurerait un renouvellement constant au sein du gouvernement provincial. De nouveaux visages, au lieu des mêmes faces, élections après élections.

On pourrait aussi faire de même pour les conseillers municipaux. Deux mandats c'est bien suffisant.

Je vois d'ici les députés et les conseillers municipaux de l'Île s'insurger contre ces mesures et ils auraient raison. Mais c'est exactement ce qu'on tente de faire présentement avec les élections scolaires qui auront lieu au mois de mai prochain. Une clause de la loi scolaire, la clause 35.1(1), entrée en vigueur en 1996, limite à deux le nombre de mandats consécutifs qu'une personne peut faire au sein d'une commission scolaire.

Que fait-on du droit des électeurs de voter pour la personne de leur choix, du droit des gens de se présenter aux élections, et de participer au pouvoir. Le Canada se vante d'avoir l'un des systèmes électoraux les plus justes au monde, et d'être l'une des plus anciennes démocraties : en effet, le principe de «gouvernement responsable» est en vigueur depuis 150 ans au Canada. Les électeurs veulent conserver la responsabilité qui leur incombe à chaque élection.

Bien qu'elle ait été adoptée en 1996, la clause 35.1 (1) n'a jamais causé, de problèmes, jusqu'à ce que les élections scolaires soient annoncées. C'est Elections I.-P.-E. qui a demandé des avis concernant la clause, pour savoir comment gérer les élections. On a alors pris conscience que la plupart des commissaires

n'auraient pas le droit de se représenter.

Bien sûr c'est un inconvénient. On pourrait régler cet inconvénient, faire une exception cette année et permettre aux commissaires nommés au cours du mandat qui a précédé les élections de 96, et qui n'ont pas fait deux pleins mandats, de se présenter pour cette élection. Mais cela ne réglerait pas le problème, qui est plus profond que cela.

Pourquoi le ministère de l'Éducation voudrait-il établir cette limite? Il n'y a pas si longtemps, il y avait cinq commissions scolaires à l'île, il n'en reste que trois. Les commissaires d'écoles étaient regroupés dans une association, la STA. Depuis 96, cette association n'a plus de permanence, faute de budget. En adoptant cette clause, la province (alors dirigée par les Libéraux) avait-elle l'intention de graduellement enlever tout pouvoir aux commissions scolaires, en empêchant leurs membres de prendre de l'expérience? Non dit Robert Maddix, qui faisait partie du gouvernement libéral de l'époque. Selon lui, cette clause a été ajoutée pour les bonnes raisons : «On voulait encourager le changement d'idées et de personnes», dit-il. Il affirme que le gouvernement d'alors (qui était sans opposition ou presque) n'avait pas pensé aux conséquences d'une telle clause, pour le processus démocratique, et que si un amendement était présenté, il l'appuierait.

Pour la démocratie, il est essentiel que cette clause soit abolie, rayée de la loi scolaire et qu'elle ne soit pas appliquée pour les élections du printemps. Laissez aux électeurs le droit de choisir leur gouvernement, quel qu'il soit. ★

# Le Conseil de développement coopératif progresse sûrement

Par **Jacinthe LAFOREST**

Le Conseil de développement coopératif de la région Évangéline, l'organisme qui doit éventuellement prendre la relève du conseil coop, vient d'offrir un poste de coordonnatrice à Shannan Hartegan, native de Miscouche. Mme Hartegan a fait des études en développement social à l'Université de Moncton et elle a aussi travaillé à la chaire d'études coopératives de l'institution.

«Elle va nous aider à mettre en place les recommandations de l'étude que XO Consultants avait faite pour nous, c'est-à-dire structurer le mouvement coopératif en un organisme dont le mandat sera de donner de l'appui aux coopératives qui en auraient besoin, faire la promotion du mouvement coopératif et donner de la formation aux dirigeants et aux bénévoles engagés dans le mouvement coopératif» dit Léonce Bernard, président du Conseil de développement coopératif. La date d'entrée en fonction de la nouvelle coordonnatrice n'est pas encore fixée. Il reste des détails à régler avec Développe-

ment des ressources humaines Canada.

Le principal projet du Conseil de développement coopératif présentement est la gestion et le maintien de la station service à Mont-Carmel. On se souviendra que la compagnie Irving avait décidé de fermer complètement cette station service; qui ne rapportait pas assez.

Le Conseil a vu là une opportunité de maintenir un 'service important dans la communauté, qui est après tout le but du mouvement coopératif, tout en faisant un peu d'argent.

«L'entente avec Irving va finir au mois d'octobre prochain. Et on ne sait pas encore si on pourra garder l'entreprise après cela. Pour l'instant, Irving nous aide financièrement mais c'est nous qui payons les salaires et même si vous utilisez votre carte Irving, l'argent revient au Conseil de développement. Comme c'est courant dans le milieu coop, si nous faisons un profit à la fin de l'année, on pourrait offrir des ristournes» dit M. Bernard.

Il encourage les gens à faire le plein d'essence à Mont-Carmel le plus souvent possible. ★

# Une clause de la loi scolaire cause des remous

**Pur Jacinthe LAFOREST**

Les prochaines élections scolaires, prévues pour le mois de mai 1999, suscitent des inquiétudes chez les commissions scolaires de l'Île et particulièrement au sein de la Commission scolaire de langue française, qui est la porte-parole de l'instruction en français langue première, d'un bout à l'autre de l'Île.

Les commissions scolaires viennent d'être mises au **courant**, par le ministère de l'Éducation, qu'une clause de la Loi scolaire, la clause 35.1 (1), entrée en vigueur **en 1996**, limite à deux le nombre de mandats consécutifs qu'un conseiller peut faire. Cette clause **empêcherait** tous les conseillers francophones, sauf un, de se présenter aux élections du printemps.

«Si tous les postes devaient

être comblés par de nouvelles personnes, certains dossiers pourraient souffrir d'un manque de continuité et d'un manque d'expérience des nouveaux élus» affirme Gabriel Arsenault, directeur général de la Commission scolaire.

Selon la présidente de la Commission scolaire, Mme Yvonne Arsenault, la situation est d'autant plus inattendue **qu'«on** nous avait indiqué que le temps servi par un conseiller avant les élections de 1996 ne compterait pas pour un mandat».

Or, après consultation auprès du ministère de la Justice, il semble que le temps servi en tant que conseiller scolaire durant l'année 1995-1996 compte bel et bien pour un mandat. «L'affaire, c'est que la plupart d'entre nous avons été nommés au conseil et non pas

élus, durant le mandat qui a précédé les élections de 1996». Edgar Arsenault rappelle que c'est au temps où le nombre de conseillers a été réduit de 15 à neuf.

La présidente ne voit pas pourquoi le ministère de l'Éducation tente de limiter à deux le nombre des mandats qu'une personne peut faire. «Qu'on laisse les candidats se présenter et ce sont les électeurs qui vont décider. C'est cela la démocratie» dit Mme Arsenault.

La Commission scolaire a écrit au ministre Chester Gillan, l'exhortant de revoir le bien fondé de la clause, et encourage les résidents de toutes les communautés acadiennes-françaises de l'Île de se présenter aux prochaines élections scolaires, pour un mandat qui s'annonce très intéressant. ★

# Semaine de prévention, de la violence familiale

(J.L.) La Semaine de prévention de la violence familiale au Canada Atlantique aura lieu du 14 au 20 février prochain. C'est une initiative à laquelle participent bon nombre d'organismes dévoués à la prévention du crime en général et plus particulièrement, à la prévention de la violence faite aux femmes. En signe d'appui aux efforts faits pour contrer la violence familiale, le maire Basil Stewart de Summerside a signé une procla-



mation qui sera affichée **publiquement** à l'Hôtel de ville. Assistant à la signature on voit Sheila McDonald (à gauche), coordonnatrice des services sur la violence familiale de la d'appui et de transition pour

femmes dans la région prince Est, et Jean Profit, du bureau des services aux victimes. Toutes deux sont membres du comité de la d'appui et de transition pour région Prince Est. ★

# La communauté 'prend sa sécurité bien en main

Par Jacinthe **LAFOREST**

La région Évangéline est un milieu où il fait bon vivre, où on se sent généralement en sécurité, plus que dans une grande ville. Par contre, comme dans tous les milieux, il y a toujours place à des améliorations.

Le comité consultatif sur la prévention du crime, sous la présidence de Jay Gallant de Mont-Carmel, a entrepris une démarche préventive à long terme, qui va engager l'ensemble de la communauté.

«On a entendu parler de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime du ministère de la Justice et on a trouvé que cela correspondait exactement à ce que nous voulions faire», explique Jay Gallant.

Le comité consultatif a présenté un projet dans le cadre de cette stratégie nationale et a obtenu une aide financière pour organiser un forum sur la sécurité communautaire qui va avoir lieu le 10 mars prochain au Centre expo-Festival. «Nous allons inviter les groupes et organismes et entreprises de tous les secteurs d'activités dans la région, à déléguer une ou deux ou trois personnes, pour participer au processus. Nous allons poser trois grandes questions : quels sont les défis à relever, les ressources dont nous disposons et suite à cela, que fait-on?» explique M. Gallant.

Le forum communautaire du 10 mars sera précédé d'un forum



*Jay Gallant est le président du comité consultatif sur la sécurité communautaire dans la région Évangéline.*

semblable, le 8 mars, mais qui s'adressera aux élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année de l'école Évangéline et qui sera aussi dirigé par eux. «Souvent, on pense qu'on a besoin de faire du gardiennage auprès des jeunes, mais au contraire, ils se débrouillent très bien et nous devons leur donner des chances de prendre des responsabilités et de montrer de quoi ils sont capables» dit Jay Gallant. Les résultats de ce forum en milieu scolaire seront communiqués aux participants du forum communautaire du 10 mars.

Le but de tout cela? «Suite à la conférence, on va réunir des leaders de la communauté, on va produire un rapport et surtout, élaborer un plan d'action qui répond à nos besoins et qui propose des solutions qui viennent de la communauté. Nous espérons faire une seconde demande d'aide financière dans le cadre de la Stratégie nationale, pour nous aider à réaliser notre plan d'action» explique Jay Gallant.

Il admet que c'est un effort de longue haleine. Jusqu'ici au Canada, la sécurité dans les communautés a surtout été assurée par une approche punitive, qui s'est avérée inefficace à long terme, et qui coûte très cher aux contribuables. Or, on parle ici d'une approche préventive, relativement nouvelle, qui demande un changement de mentalité.

«Personnellement, je vois cela comme établir un ensemble de valeurs individuelles et collectives auxquelles on tient. Quand tu connais tes valeurs, tu te connais, mais plus important peut-être, est le fait que quand on a des valeurs, on a en général un comportement qui est en ligne avec ces valeurs. Quand cela se produit, tu es en harmonie, en paix et bien dans ta peau. Personnellement, c'est ce que j'aimerais voir se produire dans la région Évangéline» dit Jay Gallant.

Sr Norma Gallant a été embauchée pour coordonner le projet. ★

# La Chandeleur parle aux aînés



*(J.L.) Le samedi 6 février dans l'après-midi, des «coureux» de la Chandeleur de In région Évangéline se sont rendus au foyer pour personnes âgées, la coopérative Le Chez-Nous, à Wellington. Comme on peut le voir sur la photo, les résidents ont été nombreux à venir accueillir les «coureux» à la porte. ★*

# Union sociale : nouveau cadre fédéral-provincial

Par Yves **LUSIGNAN** (APF)

On a fait grand cas de l'entente sur l'union sociale qui a été conclue entre tous les premiers ministres des provinces et des territoires, sauf le Québec, et le gouvernement fédéral. Mais qu'en est-il au juste?

L'union sociale est un accord-cadre qui porte sur le financement fédéral ou les programmes à frais partagés dans les domaines des soins de santé, l'éducation post-secondaire, l'aide sociale et les services sociaux.

Les premières discussions sur le sujet remontent à une rencontre des premiers ministres qui a eu lieu à Ottawa en décembre 1997. L'entente sur l'union sociale signée le 4 février dernier est l'aboutissement de nombreuses rencontres entre fonctionnaires et ministres, dont la plus récente s'est déroulée à Victoria.

L'entente sur l'union sociale est d'une durée de trois ans. Elle prévoit dans ses grandes lignes :

1) l'élimination d'ici trois ans de toutes les politiques ou pratiques fondées sur des critères de résidence qui restreignent l'accès à l'éducation postsecondaire, à la formation professionnelle, à la santé, aux services sociaux et à l'aide sociale à moins que ces politiques ou pratiques soient jugées raisonnables;

2) l'assurance que les nouvelles initiatives en matière de politique sociale ne créent aucun obstacle à la mobilité;

3) l'élimination par les provinces d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2001 des conditions de résidence qui limitent l'accès aux perspectives d'emploi et la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;

4) l'utilisation des transferts intergouvernementaux aux fins prévues;

5) l'obligation pour les gouvernements d'informer régulièrement leurs citoyens sur le rendement de leurs programmes sociaux;

6) la possibilité pour les citoyens d'interjeter appel en cas de pratiques administratives inéquitables;

7) l'obligation pour le gouvernement fédéral de ne pas créer de nouvelles initiatives pancanadiennes financées au moyen de transferts aux provinces/territoires pour les soins de santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux sans le consentement de la majorité des provinces;

8) la possibilité pour chaque gouvernement de déterminer le type et la combinaison de programmes qui conviennent le mieux à ses besoins;

9) l'obligation pour le gouvernement fédéral de donner un

préavis de trois mois, et à pffrir de consulter, avant de financer par des transferts directs de nouvelles initiatives pancanadiennes, comme les Bourses du millénaire ou un éventuel programme national de garderies;

10) un mécanisme pour résoudre les conflits sur la question de la mobilité et des transferts intergouvernementaux;

11) une réévaluation complète de l'entente et de sa mise en oeuvre dans trois ans.

Attention toutefois il ne faut pas conclure que le Québec, en ce qui concerne la mobilité et l'élimination des critères de résidence, va abandonner sa politique qui consiste à faire payer des frais de scolarité plus élevés aux étudiants de l'extérieur du Québec, qui poursuivent leur formation dans les universités québécoises.

Tous les gouvernements ont aussi convenu que les fonds fédéraux supplémentaires pour la santé qu'Ottawa s'apprêtent à annoncer dans son budget du 16 février, se-

raient uniquement consacrés à la santé.

Le ministre de la-Santé, Allan Rock, a indiqué que cette entente ouvrirait la porte à un «réinvestissement majeur» en santé dans le prochain budget fédéral. De l'argent qui servira à régler les problèmes immédiats et urgents, comme l'engorgement des salles d'urgence et celui des listes d'attente a dit le ministre, qui précise toutefois qu'on ne reviendra pas au système de santé des années 70. Les premiers ministres ont aussi accepté de respecter ce qu'on appelle les cinq grands principes de l'assurance-maladie: intégralité, universalité, transférabilité, gestion publique des fonds et accessibilité.

Le ministre Stéphane Dion a résumé ainsi le contenu de l'entente, dans une perspective fédérale : «Premièrement, le pouvoir fédéral de dépenser est légal. Deuxièmement, il est normal. Troisièmement, il est reconnu par tous les gouvernements de ce pays. Et quatrièmement, on l'utilisera mieux maintenant en s'appuyant sur une approche qui favorisera plus que jamais la collaboration».

Pour ce qui est du Québec, rien n'empêche la province de réclamer sa part des fonds fédéraux dans le cadre de l'union sociale. Sauf, a expliqué M. Dion, que le Québec devra alors jouer le jeu et accepter d'atteindre les objectifs communs et se plier aux conditions en matière de reddition des comptes aux citoyens. «Le Québec sera toujours invité à venir travailler avec les autres gouvernements. Le fait qu'il n'ait pas signé est malheureux, mais on verra à l'usage s'il sera suffisamment responsable pour faire bénéficier aux Québécois de l'entente» ★